



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2017

Présents :

- ✓ M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- ✓ Mmes Françoise BEEKHUIZEN, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Agnès COURTOIS, Ysoline GÉRARD, Carole GILSON, Gisèle GRENETTE, Véronique LE GRAND, Nelly OBLIN, Catherine PAGEAUX, Corinne PIOMBINO, Jeannine TISSERANDOT ;
- ✓ MM. Jacky ALEXANDRE, Éric BRIEZ, Jean-François GONDELLIER, Jacquy GOUBET, Éric GUYARD, Philippe GUYARD, Dominique MARTIN, Jean RENARD, Thierry REYNIER, Jean-Charles VIENNET.

Absents et excusés :

- ✓ Mmes Isabelle CLAIR, Valérie SOTTY ;
- ✓ MM. Laurent FEBVAY, Denis MARIN, Frédéric VAUSSARD.

Absent :

- ✓ M. Joachim MANTES.

Pouvoirs :

- ✓ Mme Isabelle CLAIR à M. Jean-Charles VIENNET ;
- ✓ Mme Valérie SOTTY à M. Philippe GUYARD ;
- ✓ M. Laurent FEBVAY à Mme Ysoline GÉRARD ;
- ✓ M. Denis MARIN à M. Jacquy GOUBET ;
- ✓ M. Frédéric VAUSSARD à M. Jean-François GONDELLIER.

Secrétaire de séance : Mme Véronique LE GRAND

.....

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL COMPLET DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2017

LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS RELATIVES À L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL
MUNICIPAL AU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE.

PÔLE « FINANCES »

1. AVENANT N° 1 À LA PROMESSE SYNALLAGMATIQUE DE VENTE DE PARCELLES À LA SAHLM « VILLEO » POUR LA RÉALISATION D'UN PROGRAMME IMMOBILIER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver, dans le cadre de la réalisation d'un projet d'intérêt général de construction de logements, l'avenant n° 1 à la promesse synallagmatique de vente signée le 21 avril 2017 avec la SAHLM « VILLEO » (21) d'une parcelle de terrain sise à MARSANNAY-LA-CÔTE, avenue Gaston Roupnel, d'une superficie d'environ 10 800 m² à prendre sur les parcelles cadastrées section BA numéro 343 de 1ha 52a 48ca, et numéro 345 de 5a 49ca, au prix de 750 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document lié à cette affaire.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE.

2. AVENANT N° 1 À LA CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION, PAR LE CERCLE LAÏQUE DE MARSANNAY-LA-CÔTE, D'INSTALLATIONS SPORTIVES POUR LA PRATIQUE DU FOOTBALL SITUÉES À PERRIGNY-LÈS-DIJON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention tripartite d'utilisation, par le Cercle laïque de Marsannay-la-Côte, d'installations sportives pour la pratique du football situées à Perrigny-lès-Dijon,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
(M. Jean RENARD, Président du cercle laïque de Marsannay-la-Côte, ne prend pas part au vote)**

3. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016 DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND DIJON

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CE RAPPORT.

PÔLE SOCIAL

4. RENOUELEMENT DU « CONTRAT ENFANCE JEUNESSE » (CEJ) ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA CÔTE D'OR ET LA COMMUNE DE MARSANNAY-LA-CÔTE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ d'approuver le contrat enfance jeunesse 2018-2021 à intervenir entre la caisse d'allocations familiales de la Côte d'Or et la commune ;
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout document utile.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. ACCOMPAGNEMENT PROJET SOCIAL BACHELARD : DEMANDE DE SUBVENTION À LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE CÔTE D'OR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Caisse d'allocations familiales de la Côte d'Or pour l'attribution d'une aide financière au titre des Fonds d'accompagnement Publics et Territoires, dans le cadre d'une démarche d'accompagnement dans la mise en œuvre du projet social de l'Espace social et culturel Bachelard ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document utile à ce dossier.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA CONSULTATION DES DONNÉES DES ALLOCATAIRES PAR LES PARTENAIRES (CADP)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ d'approuver la convention de partenariat avec la caisse d'allocations familiales et la commune pour la consultation des données des allocataires par les partenaires ;
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document utile à ce dossier.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÔLE « CULTURE »

7. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION « AFFLUENCES », LA COMPAGNIE « THÉÂTRE DE L'ÉCLAIRCIE » ET LA COMMUNE, POUR LA RÉALISATION DU SPECTACLE « 1, 2, 3 BEAUCOUP »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ d'approuver la convention de partenariat entre l'association « Affluences », la compagnie « Théâtre de l'Éclaircie » et la commune pour la réalisation d'un spectacle intitulé « 1, 2, 3 Beaucoup » ;
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document utile.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

Affiché le 30 octobre 2017

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦



Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT